



Assurance automobile: résiliation pour non paiement des primes

Par **bmum**, le **29/06/2013** à **17:00**

[fluo]bonjour[/fluo]

Suite à un accrochage sur un parking avec une voiture et après avoir établi un constat, j'ai contacté par téléphone mon assurance automobile, Generali. Elle m'a signalé que nos deux contrats (pour nos deux véhicules) étaient résiliés pour non paiement des primes: depuis août 2012 pour l'un et depuis mars 2012 pour l'autre.

Certes, nous n'avons pas été vigilants car nos cartes vertes n'étaient plus à jour mais nous n'avons reçu aucun courrier, ni simple, ni recommandé, pour nous signaler un non paiement des primes, et ce pour les deux contrats qui étaient à des dates d'échéance différentes.

Nous avons donc roulé sans assurance pendant tout ce temps, l'issue aurait pu être dramatique. Nous sommes à présent dans l'impossibilité de nous assurer "normalement", et ce pendant 3 ans, du fait de cette résiliation pour non paiement des primes. Nous sommes contraints de passer par un courtier, ce qui est très onéreux.

L'assurance n'a pas fait son travail, elle ne nous a jamais prévenu de ces problèmes. Quel recours avons-nous contre cette assurance? Comment pouvons-nous prouver que cette assurance n'a pas rempli sa mission? Comment pouvons-nous prouver que nous n'avons jamais reçu aucun courrier? Comment pouvons-nous être rayés de cette liste de "mauvais payeurs"?

Je vous remercie par avance pour vos conseils.

Par **alterego**, le **29/06/2013** à **18:55**

Bonjour,

Même si cela est possible, il est difficile de penser que l'assureur ait pu être à ce point négligent en ne vous adressant aucune mise en demeure et aucun courrier de résiliation.

Nous sommes contraints de passer par un courtier, ce qui est très onéreux.

Vous pouvez aussi passer par le Bureau Central de Tarification, mais de toute façon le montant de la prime sera plus important que celui que vous payiez jusque là.

Cordialement

Par **chaber**, le **29/06/2013** à **19:10**

bonjour[citation]L'assurance n'a pas fait son travail, elle ne nous a jamais prévenu de ces problèmes. Quel recours avons-nous contre cette assurance? Comment pouvons-nous prouver que cette assurance n'a pas rempli sa mission? Comment pouvons-nous prouver que nous n'avons jamais reçu aucun courrier? [/citation]Une prime impayée dans les 10 jours (généralement au moins un mois) déclenche l'envoi d'une mise en demeure recommandée à la dernière adresse connue.

30 j après la date d'envoi les garanties sont suspendues et 10J après le contrat est résilié.

les assureurs tenant un registre des envois recommandés n'ont aucune difficulté à justifier l'envoi.

Vous ne pouvez tenir grief à l'assureur de votre imprévoyance.

Comme le fait justement remarquer Alterego, vous pouvez passer par le Bureau Central de Tarification ou un courtier spécialisé dans ce genre de situation.

Les primes seront élevées pour une garantie minimum obligatoire par la loi et en général avec paiement annuel (ou au moins semestriel)